



Dossier n° DP 95 604 2500037

Date de dépôt : 08/10/2025

Demandeur : GASCOIN Vincent

Pour : **refection toiture isolation combles à l'identique**

Adresse terrain : **43 bis grande rue
95470 SURVILLIERS**

DESTINATAIRE :

GASCOIN Vincent

43 bis Grande rue

95470 Survilliers

OBJET : REJET TACITE D'UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Vous avez déposé le 08/10/2025 à la mairie de SURVILLIERS une demande de déclaration préalable de travaux.

Par lettre du 16/10/2026, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par la(les) pièce(s) suivante(s) :

- Formulaire :
 - o Rubrique 3 : Veuillez renseigner les références cadastrales du terrain ;
 - o Rubrique 4.4 : Il ressort de la nature du projet une isolation des combles. Il conviendra de renseigner les surfaces existantes et celles créées par l'aménagement des combles, le cas échéant.
- DPC4. Un plan des façades et des toitures [Art. R.431-10 a) du code de l'urbanisme] : Veuillez fournir un plan de toiture matérialisant clairement les pans de toiture visés par la réfection.
- DPC6. Veuillez fournir un document graphique (photomontage) permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme].
- DPC11. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution et de traitement des travaux notamment par rapport aux toitures voisines [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]

Cet(ces) élément(s) n'ayant pas été adressé(s) à la mairie 3 mois après la notification de la demande de pièces initiale, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Le 26 février 2026, Survilliers

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers

Mme Nélie LECKI
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme,
l'habitat,
la citoyenneté et les affaires juridiques.

